

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74153
Objet

Demande de subvention
exceptionnelle de la
Sté de Tir des Mouettes

DATE DE CONVOCATION

9 décembre 1974

DATE D'AFFICHAGE

9 décembre 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le treize décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. LACHAUD Mme FAVIERE par M. BOUCHET
BARDE par M. TETARD
LARGETEAU par M. BUJARD
DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM. BARRIERE, TAP,

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

La Commission des Sports, dans sa séance du 18 novembre 1974
a donné son accord pour l'attribution à la Sté de Tir "Les Mouettes"
qui a obtenu de très importants résultats sur les plans départemen-
tal, régional et national, d'une subvention exceptionnelle de
4 000 F, afin de rembourser à ce club ses importants frais de
déplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par M. le Président de la Société
de tir "Les Mouettes",

Vu l'avis de la Commission des Sports du 18 novembre 1974,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel, une subvention de 4 000 F
(quatre mille francs) à la Sté de Tir "Les Mouettes", la dépense
étant imputée sur les crédits réservés du chapitre 945, article
45 du Budget 1974.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

